

Cécile Robin

## L'État et ses livres

### Les dépôts littéraires parisiens (1794–1815)<sup>1</sup>

#### Résumé

Les dépôts littéraires sont établis en 1794 pour organiser le regroupement des bibliothèques des corps et communautés supprimées et de celles confisquées à des particuliers. L'enjeu, pour l'État, consiste à élaborer les outils et méthodes destinés à encadrer l'inventaire puis la distribution des livres. Cet organe de service public constitue un point d'observation privilégié de diverses mutations à l'œuvre: la reconversion professionnelle d'hommes de lettres et les enjeux de leur institutionnalisation; l'intégration d'un grand projet national dans les services administratifs de l'État central; l'adaptation réciproque entre la réflexion épistémologique et la restructuration des institutions. Point de cristallisation de problématiques multiples, les dépôts littéraires sont tout à la fois objet et sujet, acteur et réceptacle d'une multiplicité de problématiques, qui toutes témoignent de l'ampleur de la révolution dans la conception du lien entre État, savoirs et savants.

#### Abstract

Im Jahr 1794 werden »dépôts littéraires« eingerichtet, um konfiszierte Bücherbestände verbotener Korps, Gemeinschaften sowie jene von Privatpersonen zusammenzuführen. Für den Staat besteht die Herausforderung darin, Werkzeuge und Methoden auszuarbeiten, die zur Inventarisierung und Verteilung der Bücher bestimmt sind. Die Untersuchung dieses »service public« ist in besonderem Maße geeignet, verschiedene Umbrüche zu beobachten: die Umschulung von Literaten sowie die Herausforderung von deren institutioneller Verankerung; die Einbindung eines großen nationalen Projekts in die Verwaltung des Zentralstaats; die wechselseitige Anpassung zwischen epistemologischer Reflektion und Umstrukturierung der Institutionen. Als Kristallisationspunkt zahlreicher Problematiken sind die literarischen Depots zugleich Objekt und Subjekt, Akteur und Sammelbecken vielfältiger Problemlagen, die alle vom Ausmaß des tiefgreifenden Umbruchs der Vorstellung über den Zusammenhang von Staat, Wissen und Gelehrten zeugen.

<1>

La suppression des corps et communautés religieuses ou laïques puis les mesures répressives prises à l'encontre de certaines catégories d'individus, notamment les émigrés, ont permis à la nation d'acquérir une quantité considérable de biens, notamment des livres. Ces acquisitions s'inscrivent dans le contexte d'une ouverture plus large des bibliothèques particulières au public dans les dernières décennies de l'Ancien Régime et d'une demande de réorganisation du service de l'Instruction publique. C'est de cette double dynamique que découlent les premières dispositions législatives fixées par les Constituants pour assurer la conservation des livres issus des anciennes collections particulières. L'objectif consiste, d'une part, à recenser l'ensemble des »richesses littéraires« acquises à la nation pour dresser une bibliographie générale de la France et, d'autre part, à organiser leur redistribution entre les différents établissements du nouveau service public nationalisé de l'Instruction et les organes politiques ou administratifs.

---

<sup>1</sup> Cet article présente les grandes orientations de ma thèse, soutenue à l'université Paris-Sorbonne (Paris 4) le 30 mars 2013.

<2>

L'objet historique »dépôts littéraires« se situe au croisement de l'histoire du livre et des bibliothèques et de l'histoire de l'État. Par ses finalités et ses moyens, il s'apparente tantôt à une modalité d'approvisionnement des bibliothèques publiques en voie de formation, tantôt à un outil de gestion au service de l'administration de l'Instruction publique et du ministère de l'Intérieur. Quelle que soit l'approche considérée, il peut être défini comme un service public à part entière, dont le rôle consiste à organiser, de façon centralisée et uniforme, la redistribution de livres nationalisés ou confisqués. L'émergence et le fonctionnement de ce service public reposent sur une conjonction d'éléments qui confèrent au dépôt littéraire sa spécificité: la présence d'experts et d'un personnel spécialisé, la constitution des dépôts littéraires en organe administratif et sa participation à la formation de bibliothèques au sein d'institutions publiques.

<3>

L'étude de cet objet historique questionne donc simultanément la réinsertion des hommes de lettres au sein des services de l'État central, les modalités d'institutionnalisation d'un grand projet national et la répartition de livres entre une multiplicité de destinataires publics. On analysera successivement ces trois principaux enjeux en croisant des approches socioprofessionnelles, institutionnelles et épistémologiques, pour tenter de cerner les spécificités et le degré d'autonomie d'un objet historique éphémère et unique.

## **1. La fonctionnarisation des hommes de lettres: les raisons d'un consensus**

<4>

La mise en activité des dépôts littéraires appelle l'affectation d'un personnel *ad hoc* pour y exécuter les tâches de surveillance, de déplacement des ouvrages, de rédaction et de récolement des inventaires de bibliothèques transférées. Compte tenu de la valeur des stocks constitués et de l'ampleur du travail, ces organes définissent une série de fonctions, étroitement corrélées à des responsabilités et à des compétences particulières, et, dès lors, strictement hiérarchisées. Aux »logiques normatives«<sup>2</sup> de l'offre de travail correspond une demande polymorphe dont l'extension et la variété illustrent, d'une part, le désarroi d'un grand nombre d'hommes de lettres face à la »cassure de l'ordre social«<sup>3</sup> et à la désorganisation des cadres de l'Ancien Régime mais aussi leur volonté d'intégrer les nouvelles structures institutionnelles et, d'autre part, la précarité économique à laquelle la crise révolutionnaire a réduit un nombre considérable de groupes sociaux.

<5>

La suppression des ordres religieux et des académies mais aussi les difficultés économiques du secteur de

---

<sup>2</sup> Philippe Minard, Faire l'histoire sociale des institutions: démarches et enjeux, dans: Bulletin de la SHMC 3/4 (2003), p. 119–122, ici p. 121.

<sup>3</sup> Daniel Roche, Imprimés et cultures politiques de l'Ancien Régime à la Révolution, dans: Mélanges de l'École française de Rome 102/2 (1990), p. 223–231, ici p. 225.

la librairie augmentent la demande d'emploi et appellent des réorientations professionnelles<sup>4</sup>. La nécessité de redéfinir le régime des appartenances communautaires et professionnelles s'inscrit dans la problématique plus large de l'adaptation des hommes de lettres à la nouvelle organisation de la société civile<sup>5</sup> et de la modification des relations interpersonnelles consécutive à l'institutionnalisation du savoir<sup>6</sup>; elle questionne la rémanence des »anciennes solidarités et identités« et la possibilité de leur en adjoindre une nouvelle, définie en termes civiques et, surtout, socio-professionnels et institutionnels<sup>7</sup>.

<6>

L'indexation originelle des fonctions sur le double critère de la responsabilité et de la compétence appelle, en effet, une approche en termes d'écart à la norme entre le projet »dépôts littéraires« et des structures institutionnalisées. Une fois les groupes professionnels constitués dans les dépôts littéraires, l'emboîtement d'échelles qui marque le rattachement institutionnel des dépôts permet de déplacer la problématique de l'emploi sur le terrain bien plus vaste de l'ensemble des personnes salariées par l'État. Cette extension du champ opère un repositionnement des employés qui se définissent désormais non plus seulement par rapport à leurs tutelles directes mais en regard de catégories similaires relevant du même employeur, d'abord l'administration de l'Instruction publique puis l'État. L'écart à la norme précédemment valorisé se mue ainsi en un désavantage relatif par les comparaisons à niveau équivalent suscitées par le principe égalitaire, coextensif de la redéfinition de la fonction publique<sup>8</sup>.

<7>

La fonctionnarisation des hommes de lettres de l'Ancien Régime ne relève ni de leur opportunisme ni de l'accaparement, par l'État, de cerveaux et de compétences pratiques. L'expérience des dépôts littéraires témoigne au contraire d'un consensus, d'un intérêt réciproque dans la mise en corrélation entre, d'une part, le mérite des hommes et les avantages matériels et symboliques conférés par l'emploi public et, d'autre part, le souci d'intégrer des compétences bibliothécaires dans le champ administratif pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre du projet. Ce processus d'adaptation débouche sur une révision de la place de l'homme de lettres dans la société par le truchement du service public de l'Instruction: les employés des dépôts littéraires sont indirectement au service du public par la finalité du projet et directement au service de l'État par leurs

---

<sup>4</sup> Sur les causes des faillites dans le secteur de la librairie parisienne, cf., notamment, Frédéric Barbier, «La révolution libératrice: l'exemple des activités du livre en France, entre révolution politique et révolution industrielle, dans: Histoire, économie et société 12/1 (1993), p. 41–50. Sur la »dérégulation massive du monde de l'édition« dans les premières années révolutionnaires et le »nouveau monde de l'imprimé«, cf. Carla Hesse, *Publishing and Cultural Politics in Revolutionary Paris (1789–1810)*, Berkeley 1991, notamment chap. V.

<sup>5</sup> Philippe Bourdin, Jean-Luc Chappey (dir.), *Réseaux et sociabilités littéraires en Révolution*, Clermont-Ferrand 2008 sur ce point, cf. également Françoise Waquet, *La Bastille académique*, dans: Jean-Claude Bonnet (dir.), *La Carmagnole des muses. L'homme de lettres et l'artiste dans la Révolution*, Paris 1988, p. 19–36.

<sup>6</sup> Françoise Waquet, *Les enfants de Socrate. Filiation intellectuelle et transmission du savoir XVII<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris 2008.

<sup>7</sup> Bronislaw Baczkowski, »Ici on s'honore du titre de citoyen«, dans: Raymonde Monnier (dir.), *Citoyens et citoyenneté sous la Révolution française*, Actes du colloque international de Vizille, 24–25 sept. 2004, Paris 2006, p. 9–23, ici p. 11.

<sup>8</sup> L'art. 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proclame l'admissibilité de tous aux emplois publics.

fonctions.

## **2. Du projet à l'organe administratif: pérégrinations institutionnelles**

<8>

L'institutionnalisation du projet »dépôts littéraires« et son intégration progressive dans l'organigramme du ministère de l'Intérieur s'opèrent en plusieurs temps. La constitution en organe nécessite, en effet, de prendre en compte des politiques, économiques, monétaires et sociales qui conditionnent l'émergence des dépôts littéraires comme attribution spécifique puis comme ligne budgétaire. En outre, l'évolution de la mise en œuvre du projet – c'est-à-dire les sorties de livres des dépôts littéraires – influe naturellement sur son poids politique et financier. La temporalité de cette institutionnalisation ne peut donc coïncider parfaitement avec celle des changements de régime politique ou des révisions générales des moyens d'action du ministère de l'Intérieur.

<9>

La première phase (an II–an VI) peut être définie comme celle d'une temporalisation nécessitée par l'instabilité qui domine dans tous les domaines: d'une part, l'indétermination de l'extension temporelle de l'entreprise bibliographique de recensement exhaustif des livres acquis à la nation et conservés dans les dépôts; d'autre part, l'imprévisibilité de la dépense occasionnée, en raison de la forte variabilité du stock de livres et du nombre d'employés mais aussi des problèmes financiers et monétaires qui marquent la période conventionnelle. Cette imprévisibilité générale aboutit, en l'an IV, à la cessation de l'entreprise de recensement des livres et ouvre la voie à une rationalisation des dépôts littéraires: fusion des établissements et triage des ouvrages pour en réduire le nombre et donc le coût. Cette réorientation permet un rapprochement institutionnel par le rattachement immédiat des dépôts littéraires à un organe administratif: la direction générale de l'Instruction publique du ministère de l'Intérieur. Elle autorise, en outre, une grande latitude du ministère dans la répartition des profits réalisés sur les ventes de livres inutiles.

<10>

La rationalisation des établissements et des coûts permet l'émergence, en l'an VII, d'un fonds spécialement affecté aux dépenses occasionnées par la gestion des dépôts littéraires. Le double processus d'institutionnalisation et de budgétisation appelle un réajustement réciproque: dans le champ des dépôts littéraires, la constitution en attribution autonome témoigne d'une reconnaissance inédite de la part de l'Institution aux dépens de leur identité propre; dans le champ administratif, la constitution des dépôts littéraires en organe permet une stabilisation et une normalisation dans la gestion du projet mais elle les soumet aux règles en vigueur dans l'Administration et les assimile dans les fonctions ministérielles. En raison du chevauchement flagrant entre les finalités des dépôts littéraires et celles d'autres services du ministère de l'Intérieur, le processus d'institutionnalisation aboutit, en l'an IX, à une indétermination totale: ni la dénomination de »dépôt littéraire« ni la destination des ouvrages ne permettent plus de définir la

singularité de l'objet. L'assimilation est parfaite et permet, en 1805, le transfert des livres et du personnel dans les locaux mêmes du ministère de l'Intérieur. La lente agonie des dépôts littéraires s'étend sur une décennie jusqu'à leur suppression définitive, en décembre 1815.

### **3. La segmentation des savoirs et des spécialités: une fonction d'État?**

<11>

La corrélation précoce des deux dynamiques de nationalisation des biens – notamment des livres – et du service de l'Instruction publique a rendu possible une nationalisation de la segmentation des domaines de savoir, une centralisation de la légitimité à en tracer les frontières. Considérée d'un point de vue structurel, elle reflète la hiérarchisation des organes et établissements nationaux; d'un point de vue organique, elle illustre le mouvement de dissociation d'espaces symboliques, le cloisonnement de champs de spécialités qui a participé pleinement à l'émergence, à la constitution en disciplines de ce qui n'était précédemment que domaines de prédilection.

<12>

L'ancrage du projet redistributif limite la portée d'un dispositif classificatoire élaboré dans le champ des dépôts littéraires en raison de la diversité des cadres institutionnels et des usages. Les savants visent un système organisé »pour la commodité des recherches« mais la nature même des recherches et les utilités des collections pour leurs possesseurs diffèrent nécessairement. La diversité des institutions destinatrices paraît alors incompatible avec un système standardisé, dans la mesure où la classification des bibliothèques demeure étroitement corrélée avec les domaines de spécialité et le type de public qui y a accès.

<13>

En revanche, par leur intervention à l'échelle nationale et la convocation de leur expertise dans le cadre de la réorganisation des services de l'État, les savants jouent indubitablement un rôle central dans la nouvelle donne épistémologique, dont les fondements théoriques et méthodologiques paraissent fixés au tournant du siècle. Nicole et Jean Dhombres ont déjà montré comment, de la Révolution à l'Empire, la science, par ses connaissances et par ses méthodes, devient un véritable recours, considéré en termes de fonction sociale et d'influence sur la politique<sup>9</sup>. Il reste à préciser en quoi consiste cette science bibliographique et à préciser son caractère national.

<14>

L'opération initiale de recensement n'opère, en soi, aucune classification; la neutralité de la méthode adoptée – largement importée du champ bibliothécaire – doit justement permettre une grande souplesse dans l'utilisation des inventaires, autrement dit une adaptation permanente aux besoins successivement

---

<sup>9</sup> Nicole Dhombres, Jean Dhombres, Naissance d'un pouvoir: sciences et savants en France (1793–1824), Paris 1989; pour une étude historiographique, cf. Patrice Bret, L'émergence d'une histoire des sciences du moment révolutionnaire, dans: Michel Vovelle, Antoine de Baecque (dir.), Recherches sur la Révolution: un bilan des travaux scientifiques du bicentenaire, Paris 1991, p. 169–176.

exprimés par les organes et établissements publics. L'opération bibliographique comporte, en outre, une fonction de référence par l'envergure nationale de l'entreprise éditoriale projetée. Par ailleurs, le rattachement institutionnel des personnes chargées de diriger ou d'exécuter les travaux bibliographiques influe sur la perspective et les choix scientifiques adoptés et limite toute velléité de valorisation personnelle des savants: l'objectif consiste à faire valoir les »richesses littéraires« de la nation et non les compétences de ceux qui auraient pu en permettre le recensement.

<15>

La redistribution des livres des dépôts littéraires consiste en une politique de la demande: la représentation du fonds littéraire illustre donc des spécialités et domaines de compétences définies hors du champ des dépôts. Les savants élaborent des outils et méthodes spécifiques pour répondre à des demandes extérieures et assurer la mise en concordance de l'offre de livres et des besoins nouveaux suscités par la réorganisation des institutions de l'État. Ainsi considérés, les dépôts littéraires et la science bibliographique qui sous-tend la redistribution constituent un véritable service public destiné à consolider – par la formation de bibliothèques – des établissements ou organes nouvellement créés ou réorganisés.

<16>

Qu'on le considère comme cadre de travail, organe administratif ou centre d'approvisionnement, l'objet »dépôts littéraires« possède toutes les qualités d'un service public. Le recensement, le triage et la répartition des livres relèvent de la sphère exclusive de l'État central et, en son sein, du ministère de l'Intérieur. Les réévaluations successives de la place des dépôts littéraires au sein des structures ministérielles ne font que confirmer cette identité institutionnelle explicitement posée dès leur organisation. À ce titre, les dépôts littéraires participent pleinement à la réorganisation générale du réseau d'établissements et de la segmentation des spécialités et domaines de compétences. Ils représentent un outil formé par l'État pour répondre à des besoins qui dépassent de beaucoup la seule question de la formation des bibliothèques publiques au sein d'établissements publics ou d'organes de gouvernement; l'enjeu est bien celui d'une contribution à la légitimation de politiques générales. Pour autant, la spécificité – très française – du projet redistributif et l'historicité de la formation des dépôts littéraires leur confèrent une place singulière dans l'histoire de la Révolution et de l'Empire: ils constituent indéniablement un objet en soi et appellent une étude croisée des dynamiques institutionnelles, économiques et épistémologiques qui les traversent et que, en retour, ils ne manquent pas d'influencer.

## **Auteur**

Cécile Robin

docteur de l'université Paris-Sorbonne (Paris 4)

[cec robin@yahoo.fr](mailto:cec robin@yahoo.fr)